

FICHE PRATIQUE PROMOTION INTERNE 2027



ATTACHE TERRITORIAL

pour les agents issus de la catégorie B

statut particulier : décret 87-1099 du 30 décembre 1987

A-1

En 2027, au moins un fonctionnaire territorial pourra être inscrit sur la liste d'aptitude au grade d'attaché territorial au titre de la promotion interne organisée par le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale des Pyrénées Orientales.

FONCTIONNAIRES CONCERNES	CONDITIONS A REMPLIR au 1 ^{er} janvier de l'année de la LISTE D'APTITUDE
1° Les fonctionnaires territoriaux	• plus de 5 ans de services effectifs en qualité de fonctionnaire territorial de catégorie B • en position d'activité ou de détachement • avoir accompli la totalité de ses obligations de formation de professionnalisation (attestation du CNFPT)
2° Les fonctionnaires territoriaux appartenant au cadre d'emplois des rédacteurs	• 4 ans au moins de services publics effectifs au titre de l'exercice en catégorie B des fonctions de secrétaire général de mairie d'une commune de moins de 2 000 habitants • en position d'activité ou de détachement • avoir accompli la totalité de ses obligations de formation de professionnalisation (attestation du CNFPT)
3° Les fonctionnaires territoriaux de catégorie A appartenant au cadre d'emplois des secrétaires de mairie (en voie d'extinction)	• 4 ans de services effectifs dans leur cadre d'emplois • avoir accompli la totalité de ses obligations de formation de professionnalisation (attestation du CNFPT)

Au-delà de ces règles statutaires, s'appliqueront en matière de promotion interne les lignes directrices de gestion établies par le Président du Centre de Gestion.

Les propositions, à retourner **avant le vendredi 30 octobre 2026 à 12h00*** doivent comporter une fiche de renseignements (dossier à télécharger) accompagnée des pièces justificatives.

*Au-delà de cette date et horaire, aucun dossier de promotion interne déposé au siège du CDG66 ne sera admis, seul le cachet de la poste à cette date fera foi.

ATTENTION TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA TRAITE EN L'ETAT

Le service Conseil statutaire et carrières du Centre de Gestion se tient à votre disposition pour tous renseignements.

Perpignan, le 01/09/2026

Le Président du Centre de Gestion
des Pyrénées-Orientales,
Robert GARRABÉ